



**Commission des Compétitions Jeunes et Seniors**  
**SAISON 2023/2024**

**PROCÈS-VERBAL N°44**

---

**Réunion du : vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

**SENIORS – CHAMPIONNAT**

**25874309 ULIS CO 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 02/03/2024 (R1/B)**

La Commission,

Après réception d'un arrêté municipal d'impraticabilité du terrain d'honneur les 02 et 03 mars 2024.

Pris connaissance de la demande des ULIS CO pour jouer le match sur le terrain n°2 du stade Jean Marc SALINIER aux ULIS, en raison des conditions climatiques et de la fermeture du terrain d'honneur,

Communication du club du dispositif d'organisation et de sécurité mis en place pour le déroulement de ce match et des dispositions prises pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match,

Par ces motifs

**fixe la rencontre le samedi 02 mars 2024 à 15h00 et autorise le déroulement de cette rencontre sur le terrain n°2 du stade Jean Marc SALINIER aux ULIS.**

**U17 – CHAMPIONNAT**

**25904622 PORT MARLY CS / TRIEL AC du 03/03/2024 (R2/G)**

Reprise de dossier.

Réception d'un arrêt municipal de la Ville de PORT-MARLY indiquant l'impraticabilité du terrain du 26/02/2024 au 03/03/2024.

Demande de TRIEL AC pour l'inversion de cette rencontre avec l'accord de PORT MARLY CS, en raison la fermeture prolongée des installations à PORT MARLY.

**Vu l'accord des 2 clubs, la Commission donne son accord pour cette inversion, à titre exceptionnel, pour le bon déroulement de la compétition.**

**Elle précise que la prise en charge des frais d'arbitrage reste à la charge du club de PORT MARLY C.S..**

### **U18 – CHAMPIONNAT**

#### **25910087 EVRY FC / FONTENAY SOUS BOIS US du 03/03/2024 (R3/A)**

Reprise de dossier.

Courriel du FC EVRY et de la Mairie de LISSES indiquant l'impraticabilité du terrain n° 1 sur le stade Stéphane DIAGANA.

La Commission reporte ce match au 31/03/2024.

Elle précise que le club d'EVRY F.C. devra fournir un terrain de repli pour son prochain match à domicile à savoir le match suivant :

25910100 – EVRY FC 1 / MONTROUGE FC 92 2 du 24/03/2024.

### **U15 – CHAMPIONNAT**

#### **Poule J**

#### **Courriel de LINAS MONTHLERY ESA – 518884**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

### **ANCIENS – CHAMPIONNAT**

#### **25881298 ESPERANCE AULNAYSIENNE / PARIS 13 ATLETICO du 03/03/2024 (R1)**

Reprise de dossier.

Courriel de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE indiquant le désistement du prêt du terrain situé au TREMBLAY EN FRANCE et attestation de la Mairie de ROSNY SOUS BOIS indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission fixe la rencontre le dimanche 03 mars 2024 à 11h00, sur le terrain n°2 du stade Pierre LETESSIER à ROSNY SOUS BOIS.